

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 22 décembre 2017**

DCS37-2017

Le vendredi 22 décembre 2017, à 12 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 15 décembre 2017, dans sa composition "affaires d'intérêt commun" prévue à l'article 4-1.3 des statuts, s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri GIRARD.

La convocation comportait la mention spéciale de l'élection du Président.

Monsieur Romain BAIL est désigné comme secrétaire de séance.

Étaient présents :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Ahamada DIBO

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Grégory BERKOVICZ, M. Joël BRUNEAU, Mme Hélène BURGAT, M. Patrice COLBERT, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, Mme Annick FARCY, M. Sébastien FRANCOIS, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, Mme Edith HEUZE, M. Didier JEANNE, M. Pascal JOUIN, M. Michel LAFONT, M. Patrick LECAPLAIN, M. Robert MICHEL, M. Thierry RENOUF, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Rodolphe THOMAS, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Josette TRAVERT, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE, Mme Martine VINCENT, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Ludwig WILLAUME

Communauté d'Agglomération Flers-Agglomération : M Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. François BRIERE, Mme Anne-Marie COUSIN, M. Jérôme VIRLOUVET

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. Serge DESLANDES, M. Hervé LAINE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Elisabeth BURNOUF, M. Guy CHOLOT, Mme Geneviève GOSSELIN-FLEURY, M. Bernard LEBARON, M. Hubert LEMONNIER, M. Patrice PILLET, M. Jean-Louis VALENTIN, M. Jean-Michel HOULLEGATTE (membre suppléant)

Communauté de communes Blangy-Pont-l'Évêque Intercom : Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES

Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER, M. Gilles MALOISEL (membre suppléant)

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Franck JOUY, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE, M. Denis LEPORTIER (membre suppléant)

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Gérard COULON, M. Jean-Manuel COUSIN, M. David LAURENT (membre suppléant)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Jean-Marie SEVIN

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Claude LETEURTRE, M. Eric MACE, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Communauté de communes Pays de Honfleur – Beuzeville : M. Michel BAILLEUL

**Membres en exercice : 146
Quorum : 74
Présents : 89 (+ 2
suppléants ne pouvant
voter)
Pouvoirs : 15
Votants : 104**

**Date de convocation :
15/12/2017**

Election du Président

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Henri GIRARD, M. Rémi GUILLEUX, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, Mme Martine PIERIELA, M. André POSTEL (*membre suppléant votant*)

Assistaient en tant que suppléants sans pouvoir voter : M. Michel BANNIER, M. Jean-Louis MALAQUIN

Communauté de communes Baie du Cotentin : M. Philippe CATHERINE, M. Jean-Pierre LHONNEUR

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Paul CHANDELIER, Mme Nicole GOUBERT, M. Bernard LEBLANC, M. Roger TENCE

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON

Communauté de communes Villedieu Interco : M. Daniel MACE

Conseil Départemental du Calvados : M. Antoine CASINI (*membre suppléant*), Mme Sylvie JACQ

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Nicolas JOYAU (*pouvoir à M. Romain BAIL*), Mme Sylviane LEPOITTEVIN (*pouvoir à M. Rodolphe THOMAS*), M. Jean-Louis MARIE (*pouvoir à M. Sébastien FRANCOIS*), M. Bruno PIQUET (*pouvoir à M. Pascal SERARD*); M. Marc POTTIER (*pouvoir à M. Pierre SCHMIT*), M. Lionel POULLIAS (*pouvoir à Mme Martine VINCENT*), M. Jacques VIRLOUVET (*pouvoir à M. Patrick LECAPLAIN*)

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. Erick GOUPIL (*pouvoir à M. Hervé LAINE*)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Gilles QUINQUENEL (*pouvoir à M. Jérôme VIRLOUVET*)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Jacques COQUELIN (*pouvoir à M. Bernard LEBARON*), Mme Yveline DRUEZ (*pouvoir à Mme Elisabeth BURNOUF*)

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Frédéric POUILLE (*pouvoir à M. Franck JOUY*)

Communauté de Communes Donfront – Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (*pouvoir à M. Claude LETEURTRE*)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY (*pouvoir à M. Jean-Marie SEVIN*)

Communauté de communes Villedieu Intercom : M. Charly VARIN (*pouvoir à M. Daniel MACE*)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Gérard LURCON, M. Joaquin PUYEYO

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Jean-Jacques BARTEAU, M. Joël JEANNE, Mme Micheline LECHARTIER, M. Dominique REGEARD,

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Patrick LESELLIER

Communauté d'Agglomération Mont-St-Michel – Normandie : M. David NICOLAS, M. Jacques LUCAS, M. David JUQUIN (*membre suppléant*), M. Bernard TREHET (*membre suppléant*), Mme Jessie ORVAIN (*membre suppléante*)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Michel RICHARD

Communauté de Communes Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, M. Noël LEFEVRE, M. Jean LEPETIT

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : Mme Annie BIHEL

Communauté de Communes Bayeux Intercom : M. Patrick GOMONT, M. Jean-Luc HAMON (*membre suppléant*)

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Yves GAUQUELIN (membre suppléant), M. Francis NICAISE (membre suppléant)

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Erick BEAUFILS

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : Mme Josette PORQUET, M. Maxime GUILMIN (membre suppléant), M. Serge COSTARD (membre suppléant)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. Pierre MOURARET

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Hubert PICARD

Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande : M. Régis CROTEAU (membre suppléant)

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Jean-Pierre VAVASSEUR (membre suppléant), M. Dominique ZALINSKI (membre suppléant)

Conseil Départemental de la Manche : M. Marc LEFEVRE

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX, M. Patrick JEANNENEZ

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT, M. Philippe VAN-HOORNE, M. Christophe DE BALORRE (membre suppléant), M. Philippe SENAUX (membre suppléant)

Election du Président

Monsieur Henri GIRARD préside la séance et énonce que L'article 4-2 de nos Statuts fixe les modalités de vote :

« Article 4-2. Modalités de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-16 du Code général des collectivités territoriales, tous les délégués titulaires prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres et notamment pour l'élection du président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ; dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués titulaires représentant tous les membres concernés par l'affaire mise en délibération.

Dans l'hypothèse où un département ou une région adhère au pôle métropolitain, les modalités de vote se feront à main levée sauf demande de vote à bulletin secret d'au moins un tiers des délégués présents.

Le président prend part à tous les votes sauf en cas d'application des articles L. 2121-14 et L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales.

Les délégués suppléants sont appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement de délégués titulaires. En cas d'empêchement de délégués titulaires et de tout délégué suppléant au sein de la liste concernée, pouvoir peut être donné à un autre délégué. Chaque délégué ne peut être détenteur que d'un seul pouvoir. »

Il est d'abord constaté, après avoir posé la question aux délégués « *Souhaitez-vous voter à bulletins secrets* » ? Qu'aucun délégué présent ne demande le vote à bulletins secrets.

Il est ensuite fait appel aux candidatures :

Est candidat : M. Joël BRUNEAU

La question est posée aux délégués d'une éventuelle autre candidature. Aucune autre candidature n'est constatée.

Est élu à l'unanimité des suffrages exprimés :

M. Joël BRUNEAU

Le Président entre donc en fonction dès son élection.

Le dispositif de cette élection sera rendu public par voie d'affichage et transmis au contrôle de légalité.

Enfin, un exemplaire du procès-verbal de séance est envoyé, dès sa signature, pour transmission, au Préfet. Le préfet en constate la réception sur un registre et en donne récépissé (article R. 118 du code électoral).

Contentieux de l'élection des présidents et vice-présidents

Il est identique à celui de l'élection du maire et des adjoints.

S'agissant d'un contentieux électoral, seuls le préfet, les candidats ou tout électeur d'une commune membre d'un EPCI sont recevables à former une protestation contre l'élection du président ou du vice-président.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joël BRUNEAU

